



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 67 DU 18 NOVEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 18 novembre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 18 novembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire administratif

Signé, Christian CHAIGNEAU

SOMMAIRE

I – ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE.....	5
Secrétariat général, Pôle juridique.....	5
- Objet: Arrêté DDT 49 /SG/2010-04. Décision de subdélégation de signature de Monsieur Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires en matière d'ordonnancement secondaire. Modification n° 1.....	5
- Objet: Arrêté DDT 49/SG/2010-10. Décision de subdélégation de signature en matière administrative. Modification n° 3.....	6

II – DIVERS

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE.....	8
Unité Territoriale Ouest.....	8
- Objet: Avis de mise à l'enquête. Délimitation de l'aire parcellaire de l'appellation d'origine contrôlée “ Côteaux d'Ancenis”.....	8
- Objet: Avis de mise à l'enquête. Délimitation des aires parcellaires des A.O.C. “ Muscadet” et “ Muscadet côteaux de la Loire”.....	9
- Objet: Avis de mise à l'enquête. Délimitation des aires parcellaires des A.O.C. “ Muscadet” et “ Muscadet Sèvre et Maine”.....	10

I – ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE

Secrétariat général, Pôle juridique

- Objet: Arrêté DDT 49 /SG/2010-04. Décision de subdélégation de signature de Monsieur Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires en matière d'ordonnancement secondaire. Modification n° 1

Direction départementale des territoires
de Maine et Loire

Secrétariat général
Pôle juridique

Arrêté DDT 49 /SG/2010-04

Décision de subdélégation de signature de Monsieur Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires en matière d'ordonnancement secondaire

Modification n° 1

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP/N° 2010-007 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat,
VU l'arrêté DDT 49/SG/2010-04 du 4 janvier 2010 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires à certains de ses collaborateurs,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Mme Gaëlle BOUCHON est intégrée à la liste des gestionnaires fixée par l'article 2 de l'arrêté DDT 49/SG/2010-04 du 4 janvier 2010 susvisé et bénéficie de la subdélégation de signature concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) 154, 206 et 227 en tant chef du service « *Economie Agricole* » (SEA), en remplacement de Mme Avril GOMMARD.

ARTICLE 2_

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 15 novembre 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

Signé, Sylvain MARTY

- Objet: Arrêté DDT 49/SG/2010-10. Décision de subdélégation de signature en matière administrative. Modification n° 3

Direction départementale des territoires
de Maine et Loire

Secrétariat général
Pôle juridique

Arrêté DDT 49/SG/2010-10

Décision de subdélégation de signature
en matière administrative

Modification n° 3

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-003 du 4 janvier 2010 modifié par l'arrêté préfectoral SG/ MAP n° 2010-181 du 3 mai 2010 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires, en matière administrative,

VU l'arrêté DDT 49/SG n° 2010-01 modifié du 4 janvier 2010 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires à certains de ses collaborateurs,

DECIDE

ARTICLE 1er :

Mme Gaëlle BOUCHON est intégrée à la liste des chefs de service fixée par l'article 3 de l'arrêté DDT 49/SG/2010-01 du 4 janvier 2010 susvisé et bénéficie des subdélégations relatives aux rubriques A1a17, A1a29, A2d3, A3b2, A11a1 à A11a4, A11b1 à A11b5, A11c3, A11d1, A11e1, A11f1 et A14a1 de l'annexe du dit arrêté, en tant que chef du service « *Economie Agricole* » (SEA), en remplacement de Mme Avril GOMMARD.

ARTICLE 2 :

Le directeur départemental des territoires de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 15 novembre 2010
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires

Signé, Sylvain MARTY

II – DIVERS



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

Unité Territoriale Ouest

- Objet: Avis de mise à l'enquête. Délimitation de l'aire parcellaire de l'appellation d'origine contrôlée “ Côteaux d'Ancenis”

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

Unité Territoriale Ouest

Site de Nantes

Château de la Frémoire

44120 VERTOU

Tél. : 02 40 80 14 81

Fax : 02 40 80 30 10

Site internet : www.inao.gouv.fr

DELIMITATION DE L'AIRES PARCELLAIRE DE L'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE « COTEAUX D'ANCENIS »

Avis de mise à l'enquête

En séance du 9 septembre 2010, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a décidé, par délégation dudit comité, la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire délimitée de l'appellation d'origine contrôlée « Côteaux d'Ancenis » dans les mairies des 22 communes concernées par cette appellation.

Les plans cadastraux figurant le projet de délimitation parcellaire seront déposés, pour une mise à l'enquête de deux mois, dans les mairies de :

- Département de la Loire-Atlantique : ANCENIS, ANETZ, BARBECHAT, CARQUEFOU, LE CELLIER, COUFFE, LIGNE, MAUVES-SUR-LOIRE, MESANGER, MONTRELAIS, OUDON, SAINT-GEREON, SAINT-HERBLON, THOUARE-SUR-LOIRE, VARADES.
- Département de Maine-et-Loire : BOUZILLE, CHAMPTOCEAUX, LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT, DRAIN, LANDEMONT, LIRE, LA VARENNE.

Ces plans pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture des mairies. Un avis de mise à l'enquête sera affiché dans chaque mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du *lundi 6 décembre 2010 au samedi 5 février 2011*, les exploitants et propriétaires pourront formuler par écrit leurs observations et réclamations sur le projet d'aire parcellaire délimitée mis à l'enquête. Ces observations devront être :

- soit consignées sur le registre de réclamations prévu à cet effet,
- soit adressées, par courrier recommandé, au site INAO de Nantes.

Le dossier complet du projet de délimitation peut être consulté au :

Site INAO de Nantes - Château de la Frémoire - 44120 VERTOU - Tél. : 02.40.80.14.81.



- Objet: Avis de mise à l'enquête. Délimitation des aires parcelaires des A.O.C. " Muscadet" et " Muscadet côteaux de la Loire"

DELIMITATION DES AIRES PARCELLAIRES DES A.O.C. « MUSCADET » ET « MUSCADET COTEAUX DE LA LOIRE »

AVIS DE MISE A L'ENQUETE

En séance du 21 octobre 2010, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a décidé, par délégation dudit comité, la mise en consultation publique des projets d'aires parcelaires délimitées des appellations d'origine contrôlée « Muscadet » et « Muscadet Coteaux de la Loire » dans les mairies des 22 communes concernées.

Les plans cadastraux figurant les projets de délimitations parcelaires des deux A.O.C. seront déposés, pour une mise à l'enquête de deux mois, dans les mairies de :

- Département de la Loire-Atlantique : ANCENIS, ANETZ, BARBECHAT, CARQUEFOU, LE CELLIER, COUFFE, LIGNE, MAUVES-SUR-LOIRE, MESANGER, OUDON, SAINT-GEREON, SAINT-HERBLON, THOUARE-SUR-LOIRE, VARADES.
- Département de Maine-et-Loire : BOUZILLE, CHAMPTOCEAUX, LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT, DRAIN, LANDEMONT, LIRE, SAINT-FLORENT-LE-VIEIL, LA VARENNE.

Ces plans pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture des mairies. Un avis de mise à l'enquête sera affiché dans chaque mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du *lundi 6 décembre 2010 au samedi 5 février 2011*, les exploitants et propriétaires pourront formuler par écrit leurs observations et réclamations sur les projets d'aires parcelaires délimitées mis à l'enquête. Ces observations devront être :

- soit consignées sur le registre de réclamations prévu à cet effet,
- soit adressées, par courrier recommandé, au site INAO de Nantes.

Le dossier complet relatif à ces projets de délimitations parcelaires peut être consulté au :
Site INAO de Nantes - Château de la Frémoire - 44120 VERTOU - Tél. : 02.40.80.14.81.



- Objet: Avis de mise à l'enquête. Délimitation des aires parcelaires des A.O.C. “ Muscadet” et “ Muscadet Sèvre et Maine”

DELIMITATION DES AIRES PARCELLAIRES DES A.O.C. « MUSCADET » ET « MUSCADET SEVRE ET MAINE »

AVIS DE MISE A L'ENQUETE

En séance du 21 octobre 2010, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a décidé, par délégation dudit comité, la mise en consultation publique des projets d'aires parcelaires délimitées des appellations d'origine contrôlée « Muscadet » et « Muscadet Sèvre et Maine » dans les mairies des 23 communes concernées.

Les plans cadastraux figurant les projets de délimitations parcelaires des deux A.O.C. seront déposés, pour une mise à l'enquête de deux mois, dans les mairies de :

- Département de la Loire-Atlantique : AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, BASSE-GOULAIN, LA CHAPELLE-BASSE-MER, LA CHAPELLE-HEULIN, CHATEAU-THEBAUD, CLISSON, GORGES, HAUTE-GOULAIN, LA HAYE-FOUASSIERE, LE LANDREAU, LE LOROUX-BOTTEREAU, MAISON-SUR-SEVRE, MONNIERES, MOUZILLON, LE PALLET, LA REGRIPIERE, SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES, SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, VALLET, VERTOU.

- Département de Maine-et-Loire : SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE, TILLIERES.

Ces plans pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture des mairies. Un avis de mise à l'enquête sera affiché dans chaque mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du *lundi 6 décembre 2010 au samedi 5 février 2011*, les exploitants et propriétaires pourront formuler par écrit leurs observations et réclamations sur les projets d'aires parcelaires délimitées mis à l'enquête. Ces observations devront être :

- soit consignées sur le registre de réclamations prévu à cet effet,
- soit adressées, par courrier recommandé, au site INAO de Nantes.

Le dossier complet relatif à ces projets de délimitations parcelaires peut être consulté au :

Site INAO de Nantes - Château de la Frémoire - 44120 VERTOU - Tél. : 02.40.80.14.81.